



Déroulement de carrière

Le SNUipp opposé à la classe exceptionnelle

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Jeudi 30 juin 2016

Le ministère a décidé de créer une classe exceptionnelle dès la rentrée 2017, un nouveau grade accessible uniquement à certains PE déjà à la hors classe et selon certaines conditions. Tous n'y auront pas droit ce qui constitue une rupture d'égalité dans la carrière des PE.

Le SNUipp-FSU dénonce ce projet et propose au ministère une autre logique s'appuyant sur le principe « même métier, même dignité ».

Qui serait concerné ?

- ➔ à partir du 3ème échelon de la hors-classe, les enseignantes et les enseignants ayant exercé certaines fonctions pendant huit ans : direction et chargé d'école, PEMF, CPC ou en éducation prioritaire ;
- ➔ le dernier échelon de la hors-classe pour celles et ceux qui n'exercent pas ces fonctions mais qui ont un parcours qualifié « d'exceptionnel » par la hiérarchie.

Combien de PE promus ?

Seuls 4 942 collègues accèderaient à ce nouveau grade à la rentrée 2017 et 35 000 à l'horizon 2023 selon un calibrage restrictif :

- ➔ 80% promus au titre des fonctions
- ➔ 20% au titre du parcours dit « exceptionnel » c'est à dire des enseignants désignés par la hiérarchie à l'issue du quatrième rendez-vous de carrière.

Pourquoi cette classe exceptionnelle serait profondément injuste ?

La création de cette classe exceptionnelle **dont l'accès est réduit à 10 % des PE** et qui est avant tout réservée à certaines fonctions introduit, de fait, le principe de deux carrières distinctes chez les PE.

C'est une première qui va à l'encontre du principe « même métier, même dignité » que nous défendons. Le SNUipp-FSU dénonce cette rupture d'égalité et refuse l'idée qu'il y aurait des PE de « seconde zone » qui n'auraient pas les mêmes possibilités de carrière qu'une petite partie de leurs collègues. Ce nouveau grade est clairement un outil managérial de gestion des personnels pour récompenser quelques heureux élus triés sur le volet.

Jugez vous-même ...

En 2023, seuls 35 000 enseignants sur les 350 000 au total seraient concernés, soit une limite fixée à 10% du corps des PE, ce qui donnerait :

- ➔ pour les 80% promus au titre des fonctions, 28 000 enseignants.
Sauf que sur les 107 000 PE actuellement en REP/REP+, les directeurs et les formateurs, seuls 16 000 remplissent les critères pour être éligibles (8 années de fonction et hors-classe).
- ➔ pour les 20% promus au titre de la valeur professionnelle, 7 000 enseignants.
Il s'agit d'une infime partie des enseignants, tous les autres se voyant tout simplement exclus de l'accès. Et encore, sur les 35 000 élus, seuls 7 000 pourront accéder aux trois derniers échelons de la

classe exceptionnelle (entre 3 400 et 3 700 euros nets mensuels) dont l'accès est à nouveau contingenté avec l'aval du supérieur hiérarchique.

Deux métiers : facile versus difficile

Le ministère considère qu'il existe d'un côté, un métier « facile » et de l'autre, un métier plus difficile qu'il faut valoriser en lui réservant une carrière à part. Or, le sujet n'est pas là.

Directeurs, formateurs et enseignants en éducation prioritaire doivent être reconnus financièrement et avec du temps quand ils sont en fonction et non après, en leur réservant cette classe exceptionnelle. De plus, beaucoup d'enseignants exercent dans des conditions difficiles qui ne sont pas nécessairement réservées aux REP, avec des effectifs chargés, de la difficulté scolaire lourde, des élèves en situation de handicap...

Pourquoi ces enseignants se verraient-ils exclus de la possibilité d'accéder à cette classe exceptionnelle ? Seraient-ils moins remarquables que d'autres ?

Renforcement des inégalités femmes - hommes

Si la profession compte plus de 82% de femmes, les fonctions prises en compte pour accéder au troisième grade sur-représentent les hommes. Aujourd'hui, seulement 66% des personnels atteignant la hors-classe sont des femmes et l'indice terminal à 783 comprend à peine une moitié de femmes...

Des inégalités renforcées entre les déroulements de carrière

Entre un enseignant réalisant sa carrière le plus lentement et finissant à l'indice terminal de la hors-classe et un enseignant réalisant sa carrière le plus rapidement et finissant à l'indice terminal de la classe exceptionnelle, la différence de rémunération globale pour une carrière de 37 ans est de 110 000 €, soit 250 € mensuels.

Ce que veut le SNUipp-FSU

Un déroulement de carrière sans obstacle

Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle éloignent encore d'un déroulement de carrière sans barrage de grade qui permette à tous les personnels d'accéder, avant de partir à la retraite, aux indices terminaux de leur corps.

Permettre à toutes et tous de terminer au dernier échelon de la hors-classe

La hors-classe ne concerne que 8,6 % des PE aujourd'hui. Comment la classe exceptionnelle pourrait-elle demain en concerner 10% ? Il est d'abord nécessaire d'augmenter au plus vite le flux des promus à la hors classe pour que tous accèdent à l'indice terminal 821 (soit 3 090 euros net mensuel) et d'instituer une « clause de sauvegarde » qui permette à tous les enseignants bloqués au 11e échelon de la classe normale d'être promus automatiquement.

D'autres mesures nécessaires pour rendre le métier et certaines fonctions attractives

Ce n'est pas en faisant miroiter un bonus de carrière au bout de 30 voire 35 ans d'exercice professionnel que l'on va rendre attractives certaines fonctions ou les écoles situées en éducation prioritaire. Accélérer la carrière de celles et ceux qui exercent en éducation prioritaire, sans que cela ne ralentisse la carrière des autres personnels, alléger le temps de travail, augmenter les salaires par des bonifications indiciaires, améliorer les conditions de travail en réduisant le nombre d'élèves par classe, en développant des possibilités de travail en petits groupes sont autant de moyens de rendre attractif le métier et ses fonctions particulières.

Au bout du compte, sous prétexte de revalorisation, le gouvernement remet sur la table la méritocratie au détriment de l'amélioration des conditions de travail. Une façon détournée de diviser un peu plus la profession et d'attaquer sa culture et son identité : il s'agit bien d'une logique libérale déjà vue et déjà rejetée sous le quinquennat précédent.

En savoir plus...

[Négociations carrières et rémunérations : un dossier à suivre](#)
[Le GRAF en ligne de mire : une logique libérale](#)

**AVEC VOUS,
ON L'OUVRE!**



*Agir, être conseillé et défendu
avec le SNUipp-FSU*
1er syndicat d'enseignants du 1er degré



SNUipp 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 ✉ snu63@snuipp.fr

